

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

URINE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 23/01/2020 15:43

bonjour, je m'apelle vincent et je viens de passer une visite médical pour le travail. on m'a fait faire un test urinaire et je ne sais pas pourquoi ? je me demandais si il pouvais voir une consommation de cannabis a travers ce test et si il pouvais le divulguer a mon employeur ?

merci

Mise en ligne le 29/01/2020

Bonjour,

Si vous n'avez pas été informé au préalable de la possibilité d'être dépisté pour les stupéfiants lors de cette visite médicale, il parait peu probable que ce type d'analyse soit effectué sur votre échantillon d'urine. L'employeur est tenu en effet d'informer ses salariés, via le règlement intérieur ou le contrat de travail, de la possibilité et des conditions de dépistage des drogues illicites.

Par ailleurs et pour information, même en milieu professionnel, les résultats d'un test de dépistage sont soumis au secret médical. La médecine du travail peut ainsi déclarer un salarié inapte sans invoquer la cause de l'inaptitude à l'employeur.

Si d'autres questions se posent quant à vos consommations, n'hésitez pas à revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.
